



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires Angers, le 24 juillet 2021
Service Construction Habitat Ville
Affaire suivie par :
Marie-Isabelle LEMIERRE

**Relevé de conclusions de la commission consultative des gens du voyage
du Maine-et-Loire du 11 mai 2021**

Présents et excusés en annexe

En introduction, Madame Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire et Monsieur Gilles LEROY, Conseiller départemental en charge de l'habitat au Département, rappellent l'objectif premier de la réunion qui est d'engager la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui a été approuvé il y a un an et demi, le 19 décembre 2018.

Intervention de Mme PRIOL :

Madame PRIOL excuse tout d'abord M. le Préfet et M. le directeur de cabinet du Préfet qui ne pouvaient être présents. Elle remercie l'ensemble des participants à cette réunion, à la fois d'accepter ces conditions en visioconférence dans le contexte actuel et d'être leur participation actifs dans la mise en œuvre du schéma en faveur de l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Elle souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux membres de cette commission récemment nommés.

En matière d'actualité, chacun a été informés que le plan de relance de l'État prévoit pour les années 2021 et 2022 une enveloppe de 20M€ au total afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage. Notre département doit recevoir 368 091 € pour les 9 projets retenus soit 84 % des sommes demandées.

Elle attire l'attention sur la nécessité de respecter le calendrier de mise en œuvre : les opérations doivent débuter en 2021 et devront être achevés en 2022. Le type de travaux doit également faire l'objet d'un traitement strict : les priorités ont été fixées et il ne sera pas aidé de travaux en priorité 2 ou 3 tant que ceux de la priorité 1 n'ont pas été actés par la collectivité. En attendant le dépôt des dossiers, elle rappelle qu'il n'y a pas de certitudes sur l'obtention totale de ces crédits.

Un travail est également en cours à la Direction Départementale des Territoires en co-rédaction avec les services du Département, il s'agit de la rédaction du guide de stationnement à destination des élus, la dernière version datant de 2013. Nous insisterons sur les différentes situations de stationnement, la vie sur le terrain, les recours à l'expulsion mais surtout sur les moyens d'aller plus loin et de mettre en

œuvre des projets d'aires ou de solutions adéquats. Le volet social sera également développé.

S'agissant de la mise en œuvre du schéma, il lui semble que 2 priorités déjà identifiées restent essentielles :

- L'ancrage des gens du voyage a pris des formes variées sur les territoires parfois dans des zones non-urbanisables, posant des problèmes sociaux et environnementaux de plus en plus sensibles et, l'habitat adapté devient donc l'enjeu majeur de ces prochaines années.
- La question de la sécurisation de l'accueil est par ailleurs un préalable à l'insertion. La scolarisation reste donc une priorité majeure surtout dans ce contexte pandémique qui a provoqué de nombreuses déscolarisations.

C'est pourquoi, les orientations du schéma sont totalement pertinentes, il nous faut collectivement :

- Développer celles qui sont inscrites au schéma et non encore mises en place (le bilan à mi-parcours a été adressé à chaque EPCI) et améliorer la gestion des aires d'accueil existantes,
- Satisfaire les besoins en ancrage des voyageurs,
- Favoriser l'insertion dans la société par un accompagnement qui s'adapte en permanence. »

Intervention de M. LEROY :

Monsieur le Conseiller départemental Gilles LEROY a rappelé toute l'importance de s'adapter au contexte sanitaire et donc de maintenir cette commission avec l'ensemble des partenaires avec pour objectif principal de continuer à faire vivre ce schéma en cette 3^e année de mise en œuvre. Il souligne l'engagement du Département du Maine-et-Loire pour la bonne mise en œuvre du schéma est particulièrement sur les 3 derniers axes.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département déploie des moyens spécifiques pour accompagner les gens du voyage sur le territoire. L'opérateur social départemental Abri de la Providence/Voyageurs 49 développe l'accès aux dispositifs de droit commun et effectue un travail quotidien sur la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle.

A l'occasion du renouvellement du marché ayant débuté début janvier, un renforcement de la présence auprès des familles a été souhaité et acté avec un soutien financier majoré.

Le Département facilite et soutient également plusieurs initiatives :

- Les projets d'habitats adaptés au mode de vie des gens du voyage avec en 2020 une majoration des enveloppes des aides à la pierre à destination de ces projets ;
- Les Projets Sociaux Locaux (PSL), plusieurs sont en réflexion actuellement ;
- Des actions sur l'accès au numérique, la scolarisation, la santé, l'insertion socio-professionnelle
- L'amélioration de la connaissance des gens du voyage sur l'ensemble des territoires du département ;

– Le déploiement de moyens humains de coordination du schéma en lien étroit avec les services de l'Etat et élus et services départementaux et chacun des partenaires.

Le présent schéma a été construit avec l'ensemble des acteurs dans une démarche constructive et adaptée aux territoires. Aussi, tout naturellement, les copilotes du schéma reviendront vers chacun des EPCI à l'automne pour un échange individuel à mi-schéma.

1/ L'accueil et l'habitat des gens du voyage en Maine-et-Loire en 2021 **Données de l'observatoire - Département - Sébastien TUSSEAU**

Observatoire de l'occupation des aires d'accueil

A l'échelle nationale :

Quelques données au 31 décembre 2020 :

– Nombre de places en aires permanentes d'accueil : 27 389 places (2019 : 27 311 places). Le Maine-et-Loire représente 1.57% du nombre de places existantes à l'échelle nationale.

– 22 départements ont réalisés 100 % de leurs prescriptions (2019 : 23 départements) soit 22.9% des départements français.

– Taux de réalisation des prescriptions des schémas en termes de création d'aires d'accueils au niveau national : 77 % (2019 : 74,8 %)

– L'ouest est plutôt « bon élève », plusieurs départements sont autour de 90 % de réalisations de leurs prescriptions et une grande majorité à plus de 75 %.

Pays-de-la-Loire :

- 3 départements à 100 % de réalisations de prescriptions (49, 72, 85)
- 1 département entre 90 et 99 % de réalisations de prescriptions (53)
- 1 département entre 75 % et 90 % de réalisations de prescriptions (44)

Le taux de réalisation des prescriptions est considéré entre les préconisations inscrites au schéma et leurs réalisations réelles durant le schéma. Cela confirme l'intérêt pour les départements et collectivités de bien anticiper et valider les projets en amont et ainsi d'avoir de bons taux de réalisations.

A l'échelle régionale :

– Un coût moyen d'investissement par place légèrement inférieur à la moyenne nationale pour les aires d'accueils des Pays-de-la-Loire mais en hausse ces dernières années. Les principales raisons sont la création d'aires d'accueils plus qualitatives et le décret 2019-1478 qui augmente les conditions techniques et contenus de ces structures.

2000-2010 : environ 30 000 € par place à l'investissement

2010-2015 : environ 35 000 € par place à l'investissement

2015-2020 : environ 45 000 € par place à l'investissement

– Un coût moyen par place dégressif en lien avec l'augmentation de la capacité de l'aire.

– En Pays-de-la-Loire, des aires 1,3 fois plus petites par rapport à la moyenne nationale (PDL 17 places // France 22 places // 49 17.2 places)

A l'échelle départementale :

Depuis 2016, plus de 200 emplacements et 400 places en aires permanentes d'accueil.

En 2020, 200 emplacements pour 430 places. Ce nombre d'emplacements et de places sont à relativiser, certaines aires étant plus ou moins privatisées et donc indisponibles pour les voyageurs itinérants.

25 aires en 2020 dont 20 construites avant 2010.

Perspectives futures pour les aires du département :

1. Entretien le « stock » des aires d'accueils (maintenance régulière, mise aux normes progressives en lien avec le décret 2019-1478, réhabilitations via le Plan de Relance...).
2. Compléter avec de nouvelles créations qualitatives.
3. Prendre en compte les retours d'expériences pour améliorer l'accueil (groupe de travail « création d'une aire d'accueil »).

La composition des usagers des aires d'accueils en Maine-et-Loire en 2020

– Les données provenant essentiellement de l'ALT2 sont à relativiser :

- complétude variable suivant les collectivités et gestionnaires,
- limite des données sollicitées auprès des usagers,
- note de remplissage harmonisée à l'échelle régionale seulement en 2019 ;

– Les données semblent relativement stables et peu variables ces dernières années avec tout de même une forte proportions d'enfants sur les aires ;

– En 2020, 1964 personnes ont été accueillies sur les aires permanentes d'accueils. Attention, une même personne peut être comptée sur différentes aires d'accueil ou plusieurs fois à différents moments de l'année et selon les différents stationnements dans l'année. Ce chiffre ne correspond donc pas à 1964 personnes différentes ;

– Près de 20 % des personnes restent plus de 6 mois sur les aires. Cette « fourchette » entre 15 j et 6 mois est très étendue pour avoir une vision précise. Les données ALT2 se basent sur des durées de séjours qui ne sont pas liées au nouveau décret 2019-1478 qui précise ceci en termes de durée de séjour : 3 mois plus 7 mois supplémentaires maximum possible sur dérogation.

Taux d'occupation mensuel effectif moyen des aires d'accueils en Maine-et-Loire (moyenne entre 2016 et 2020) ;

– À l'échelle régionale, les aires d'accueil des départements du Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique connaissent des taux de fréquentation plus forts que la Sarthe, la Mayenne ou la Vendée ;

– Les fréquentations des aires sont plus importantes en période hivernale notamment pour le mois de décembre 73,95 %. Plusieurs raisons l'expliquent, la scolarisation des enfants, les activités économiques et une période plus faible pour l'itinérance des familles. Elles sont donc en recherche d'un ancrage hivernal entre septembre et avril-mai ;

– Les fréquentations diminuent sur la période estivale comme au mois d'août 56,30%. Beaucoup de familles se déplacent pour les grands passages, sortent des aires d'accueil (chaleur, manque de verdure, besoin de bouger, se retrouver en famille élargie...) ou se dirigent vers leurs terrains privés (stationnement des résidences mobiles 3 mois).

Taux d'occupation des aires permanentes d'accueil en Maine-et-Loire (moyenne

entre 2016 et 2020) :

- La moyenne départementale depuis 2016 est de 67.83%;
- De grandes disparités entre les aires d'accueil de 10.20% à 99.83%;
- Une légère tendance à la hausse s'observe depuis 2016 : 59.13% en 2016 à 74.36% en 2020.

Le suivi des prescriptions du schéma en matière de création d'aires permanentes d'accueil – DDT – Sébastien PRADELLE

- > **Focus** sur deux collectivités mettant en place des aires en 2020

- Vallées du Haut Anjou :

M. Eric FREMY : Vice-Président Habitat – Urbanisme – Patrimoine bâti à la CCVHA ;

Mme Marie-Ange FOUCHEREAU : Vice-Présidente Solidarités – Action sociale et santé (CIAS) à la CCVHA ;

Paula BRATULEANU – Responsable Habitat.

Monsieur FREMY Vice-Président de CCVHA précise que l'investissement total est de 900 000 € afin de mettre en place d'une aire de qualité.

- Baugeois Vallée :

Mme Frédérique DOIZY Vice-Présidente habitat et mobilité ;

Elisa GUERIN Service Aménagement-Habitat à la CCBV.

Des interrogations de M. PRONO (ALM) sont exprimées sur le petit dimensionnement (2 emplacements, 4 places) de l'aire qui peut conduire à une « privatisation ». ALM travaille plutôt sur son territoire à mutualiser certains équipements et solutions communales pour être plus efficient dans la gestion, éviter la privatisation des structures et favoriser la complémentarité des propositions.

La CCBV indique que la gestion efficace de la structure devra en effet permettre d'éviter ce risque de « privatisation ».

La bonne prise en compte des zones humides dans l'élaboration des projets est aussi évoquée.

Les grands passages – Département – Sébastien TUSSEAU

L'organisation des grands passages en Maine-et-Loire

- 3 aires de grands passages permanentes existent sur le Maine-et-Loire. Mauges Communauté a proposé ces dernières années un terrain rotatif ;

- La création d'une aire de grand passage sur le douessin a été préconisée ;

- L'organisation générale implique un ensemble de partenaires :

- Coordination 49 : coordinateur/EPCI/Préfecture ;

- Collaboration interdépartementale : 9 départements collaborent (via notamment un espace partagé numérique) ;

- AGP local : des référents sont nommés pour cette période.

- Données Grands Passages :

- Des demandes plus fortes sur les agglomérations et centres

économiques ;

- Des demandes sur des EPCI qui n'ont pas d'aires de grands passages (choix multiples d'AGP avec l'anticipation de possibles doublons).

L'actualité 2021 :

- Incertitudes sur la saison 2021 :

- Covid (quels déplacements possibles ? Quelle jauge pour les regroupements ? Quelles mesures sanitaires respecter ?) ;

- Positionnement de l'Etat : pas d'annulation de la saison de la part du Ministère de l'Intérieur pour le moment ;

- Positionnement d'AGP : pas d'annulation de la saison pour le moment.

- Préparation tout de même sur le format classique d'une saison ;

- Les collectivités sont également amenées à anticiper une saison avec la multiple circulation de groupes familiaux (30-40 caravanes) (idem 2020) et une saison 2021 qui pourrait être plus resserrée et concentrée.

- Peur des voyageurs de se regrouper en nombre ;

- D'ores et déjà, souhaits et demandes de plusieurs groupes familiaux ;

- Premières dates du rassemblement de Nevoy décalées de mai à juin puis rassemblement de Nevoy de juin annulé : changements d'itinéraires et de plannings des groupes à prévoir...

Le planning 2021

- Demandes 2021 : 18 demandes de stationnement reçues : ALM (7), ADC (4), SVL (3), Autres EPCI (4) ;

- Planning actualisé 2021 : 11 demandes maintenues : ALM (5), ADC (3), SVL (3), Sous-réserve (2) ;

- Pour faciliter les modalités d'organisation générale et conformément au principe de solidarité entre les collectivités, les collectivités de Saumur Val de Loire et de l'Agglomération du Choletais ont accepté de recevoir des groupes supplémentaires (Saumur Val de Loire +2 groupes, Agglomération du Choletais +1 groupe).

Les aires de petits passages sur le Maine-et-Loire :

Ce type de structure peut représenter des alternatives intéressantes. Elles peuvent constituer une première solution à proposer aux groupes notamment sur les communes qui n'ont pas d'obligations (-5000 hab). Leur utilité est aussi intéressante en période estivale sur certaines communes.

Désormais, un niveau d'équipements minimum est à envisager pour ces aires de petits passages pour qu'elles soient utilisées. Les accès à l'eau, électricité et ramassage des déchets sont impératifs. L'installation d'un bloc sanitaire peut être questionné.

Aucun texte réglementaire n'encadre le fonctionnement de ces aires de petits passages. Les collectivités et communes doivent donc bien identifier et très clairement entre elles certains points : la gestion, la tarification, les durées de séjours, les périodes d'ouvertures, les objectifs, le contenu technique, son utilisation à court, moyen, long terme...

De nombreuses aires de petits passages sont présentes sur le 49. Beaucoup d'entre elles sont à ce jour à déclasser car inutilisables. A contrario, certaines sont en voies d'améliorations (ALM, ALS) ou en projet.

Il semble opportun dans les mois à venir d'échanger entre collectivités et avec les

co-pilotes sur ces aires de petits passages et notamment sur les modalités d'équipements et de gestion de celles-ci. Un groupe de travail serait à constituer afin d'établir des critères communs.

Les stationnements diffus – Département - Sébastien TUSSEAU

Ces chiffres sont à relativiser et dépendent notamment des positionnements des communes et collectivités. Suivant les situations, les groupes, les équipes municipales, les prises de décisions ne sont pas les mêmes.

- Il n'existe pas de cadre départemental type de gestion des stationnements diffus ;
- Tous les stationnements diffus ne sont pas déclarés en Préfecture ;
- Les élus effectuent la médiation directement avec les groupes et familles stationnées ;
- Certaines collectivités engagent des procédures dès l'arrivée des groupes ;
- Il n'y a que très peu de remontées sur les conventions temporaires d'occupation signées ;
- 2020 : les mesures d'expulsions ont été « déconseillées » pendant les périodes de confinement, le chiffre est donc tout relatif.

Les raisons du stationnement diffus

Les raisons sont multiples, variables et évolutives. Quelques-unes peuvent être énoncées :

- Les familles sont ancrées sur le territoire mais n'ont pas accès à un point d'ancrage fixe (accession, TFL, PLAi...);
- Les groupes de passages ne trouvent pas de places dans les équipements d'accueils existants ;
- Les familles sont précaires et ne peuvent pas régler les frais occasionnés par un emplacement sur une structure officielle ;
- Des familles possèdent un terrain privé mais eu égard aux règles d'urbanisme, elles ne peuvent y stationner plus de 3 mois consécutifs ;
- Les familles ne souhaitent pas ou ne peuvent pas régler les frais de fluides et droit de place/loyer sur les aires et logements adaptés.

Mme FOUCHEREAU – VHA fait remarquer que les passages familiaux sur les communes de moins de 5000 habitants sont difficiles à gérer. Une réflexion devrait être menée au niveau des communautés de communes et cette gestion devrait être faite également en lien avec les communes membres de la CC pour que cette gestion soit plus aisée.

M. PRONO – ALM indique que le stationnement diffus s'est multiplié. Depuis le début de la pandémie, les salles des fêtes et magasins étant fermés, la tolérance de ce type de stationnement a pu être plus grande. Mais, la reprise des activités commerciales, culturelles et sportives va venir requestionner la tolérance de ce type de stationnement.

Mme FOURREAU – SVL abonde en ce sens et s'interroge sur le « réveil compliqué », elle souhaiterait une intervention de la Préfecture notamment sur les sites

touristiques et les campings.

Il est indiqué que les campings sont régulièrement concernés par le stationnement de certaines familles qui ne souhaitent pas aller sur les aires d'accueils.

M. VOISIN – AGP met en avant diverses raisons pour expliquer la forte présence de ce type de stationnements hors des zones aménagées :

- l'augmentation de la population voyageurs ;
- le manque de structures et de places disponibles ;
- l'attrait pour les grandes villes et donc la concentration de ces stationnements sur certaines collectivités ;
- la Covid qui incite les familles à ne pas se regrouper et donc à privilégier une multitude de petits sites de stationnements.

Face à la crainte évoquée, il estime que les familles et groupes se déplaceront vers des espaces verts pendant l'été, libérant les parkings de magasins et salles, mais qu'en fonction de l'évolution sanitaire relative à la Covid, la réoccupation de ces sites en septembre-octobre pourrait intervenir.

M. RENAZE – ALM (services) fait remarquer que le nombre d'enfants sur les aires et en stationnement illégal est à prendre en compte et prévient que les besoins vont augmenter, il faut s'y préparer.

Les projets de réhabilitation des aires par la mobilisation des crédits du plan de Relance de l'État – DDT – Sébastien PRADELLE

48 300 € qui ont été délégués pour les projets situés dont les travaux devaient débuter au 1er trimestre 2021. Cela correspond aux projets de la CC des Vallées du Haut-Anjou (Lion d'Angers et Châteauneuf sur Sarthe).

– 368 091,50 € sont prévus pour financer les 9 projets, soit 84 % du besoin financier exprimé pour le Maine et Loire.

Les projets non-retenus sont ceux dont le montant est inférieur à 10 000 € ou dont la programmation est prévue en 2022. Pour ces projets, des financements pourraient être obtenus par redéploiement des crédits non-utilisés sur les autres régions (comme cela se produit chaque année sur les crédits gens du voyage).

9 projets retenus pour 6 EPCI :

Chalonnnes-sur-Loire :

- CC Loire Layon Aubance.

CC des Vallées du Haut-Anjou :

- Châteauneuf-sur-Sarthe ;
- Le Lion d'Angers.

CU Angers Loire Métropole :

- Bouchemaine ;
- Saint Barthélemy d'Anjou ;

- Montreuil Juigné.

CA Saumur Val de Loire :

- Saumur.

CA du Choletais :

- Cholet.

CC Baugeois Vallée :

- Beaufort-en-Anjou.

M. PRONO – ALM indique qu'il est envisagé de mutualiser les projets entre villes limitrophes afin de réduire les risques de privatisation des aires. Les formes doivent varier, s'adapter et une gestion plus efficiente des structures doit voir le jour.

Le développement d'une offre d'« Habitat » – DDT – Marie-Isabelle LEMIERRE

Au sujet des diagnostics, il y a nécessité de :

- Les terminer et relancer pour Loire Layon Aubance ;
- De les initier pour d'autres (Agglomération du Choletais, Mauges Communauté, Saumur Val de Loire) ;
- De poursuivre la dynamique pour ceux qui ont été faits ou en cours (Baugeois Vallée, ALM (Montreuil-Juigné), Anjou Loir et Sarthe).

Il est nécessaire de les lier au présent schéma pour bien le terminer et de respecter leurs préconisations.

C'est aussi pertinent pour bien préparer la rédaction du futur schéma. Les collectivités pourraient d'ores et déjà valider du foncier, des projets, leurs capacités, leurs statuts dans les trois ans qui restent pour les approuver et les inscrire au schéma futur. Cela permettrait d'engager la co-construction, de ne pas accumuler des retards dans les projets, d'anticiper le changement de zonages, de respecter les engagements (2 ans après l'approbation du schéma pour les réaliser) et de faire inscrire au schéma les projets afin d'obtenir des subventions et ainsi de faciliter les demandes de subventions pour financer ces projets.

Pour les locataires de l'ancienne cité Abel Chantreau, Angers Loire Habitat gère le relogement et cela avance bien avec de futures livraisons à la Cerclère et Ponts de Cé.

La dynamique et les échanges en cours sur Mûrs Erigné et Montreuil-Juigné sont intéressants. Les premiers projets de terrains familiaux locatifs (TFL) sont en écriture et voie de finalisation pour 4 places sur la commune de Durtal (CC Anjou Loir et Sarthe).

M. VOISIN – AGP indique que le nombre de terrains privés se multiplie. Parfois les familles qui souhaitent s'ancrer dans le territoire où elles travaillent se retrouvent en difficulté vis-à-vis de la réglementation d'urbanisme. Il demande plus de régularisation quand cela est possible.

M. TUSSEAU – Département (Coordonnateur du schéma) indique en réponse que

les co-pilotes donnent leur avis sur les PLU et préconisent la régularisation quand cela est possible.

Mme FOUCHEREAU – VHA fait remarquer que l’ancrage se fait également par l’achat de maisons individuelles ou l’accès aux logements sociaux comme pour beaucoup.

M. VOISIN propose que les Terrains Familiaux Locatifs soient de petites structures car le nombre trop important de voisins multiplie les risques d’échec.

M. CESBRON – LLA explique que la dynamique est lancée sur son territoire, notamment à Saint-Georges-sur-Loire, il souhaite plus de soutien des services de l’État pour trouver des terrains qui conviendraient.

Mme PRIOL – DDT indique que les solutions proposées doivent être en conformité avec les préconisations du schéma en respectant les règles d’urbanisme et de proximité des services (souvent en centre-ville ou centre-bourg) pour favoriser l’insertion. Il faut concilier différents enjeux et différents objectifs des politiques publiques effectivement, ce sur quoi les services de l’État sont engagés en matière de conseil.

M. RENAZE – ALM (services) fait remarquer que les communes ont en charge de trouver des terrains pour permettre également l’accès à la propriété de manière satisfaisante.

2/ L’axe social du schéma départemental : un point d’étape - Département – Mme LAVERRE

Le marché d’accompagnement social global des gens du voyage domiciliés en CCAS de Maine-et-Loire.

Le Département, en tant que co-pilote du schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage, s’est engagé pour favoriser l’insertion des gens du voyage dans la société par un accompagnement adapté et pérenniser les moyens d’accompagnement spécifique en faveur des gens du voyage.

En effet, le Département confie, depuis 2015, la prestation d’accompagnement social global des gens du voyage domiciliés en CCAS ou CIAS de Maine-et-Loire à une équipe spécialisée, afin de faciliter les passerelles et les médiations et développer l’autonomie des familles.

Ce marché a été renouvelé pour la période 2021-2023 avec des moyens réévalués, qui correspondent davantage à l’évolution du public accompagné et de ses besoins (budget revalorisé de + de 40 %).

Il a été attribué à l’Abri de la Providence, service Voyageurs 49, qui exerçait déjà cette prestation depuis juin 2019.

Les priorités d’action pour cette nouvelle période sont :

– Augmenter la présence et les possibilités d’accompagnement auprès des familles ;

- Rééquilibrer les possibilités d'accompagnement sur l'ensemble des territoires ;
- S'inscrire dans une démarche proactive auprès des familles pour favoriser la recherche d'autonomie et de lien vers les dispositifs de droit commun.

Sur 2020, près de 1200 ménages ont bénéficié de cet accompagnement, soit près de 2 448 personnes.

Pour 2021, les thématiques de la scolarisation, du numérique et de l'illettrisme sont des priorités particulièrement identifiées et constituent des fils rouges pour l'équipe.

La scolarisation des enfants du voyage

La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat a permis le lancement d'une nouvelle dynamique sur cette thématique essentielle pour que les enfants aient, accès l'école, bénéficient de parcours continus et réussissent.

Lors de la révision du schéma, des rencontres avec la Directrice Adjointe de la DSDEN ont permis de partager les constats :

- Une plus grande scolarisation des enfants du voyage, mais avec des situations encore hétérogènes ;
- Des parcours discontinus pour les enfants sur une même année ou au cours de leur scolarité ;
- Une rupture importante à l'entrée au collège.

Les rencontres régulières, tout d'abord avec la DSDEN, puis avec Voyageurs 49 et enfin avec certaines collectivités territoriales ont permis, que les différents interlocuteurs se connaissent, développent une culture commune, construisent des réponses cohérentes autour des familles (par exemple concernant les demandes de scolarisation par le CNED conventionné) et interviennent progressivement ensemble.

Depuis un an, un groupe technique s'est constitué autour de la scolarisation et travaille à des outils pour :

- Mieux connaître la situation des enfants par un diagnostic réalisé par l'équipe de Voyageurs 49 et régulièrement actualisé ;
- Aller vers les familles et renforcer la médiation par des présences et actions sur les sites de stationnement pour parler, faire vivre l'école et proposer des accompagnements, par la réalisation de vidéos pour présenter l'école ou de documents de communication ;
- Soutenir les acteurs socio-éducatifs par la réalisation d'une vidéo qui leur est dédiée, d'un document de référence avec des apports sur la scolarisation des enfants du voyage, par des temps d'échanges et d'information des établissements concernant les conditions d'accueil des enfants ;
- Renforcer les partenariats et les consolider par la rédaction formalisée de protocoles concernant les inscriptions des enfants, la prise en compte des situations d'absentéisme, de non scolarisation...

Les partenariats sur cette thématique sont actifs et particulièrement porteurs avec le CASNAV de la DSDEN, l'équipe de Voyageurs 49, les EPCI et le Département.

L'accès au numérique des gens du voyage

Le numérique est aujourd'hui présent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne :

- S'informer et accéder à ses droits ;
- Soutenir la scolarisation de ses enfants, assurer la continuité éducative (et plus encore quand les enfants sont scolarisés à distance par le CNED pour lequel des niveaux ou matières sont dématérialisés) ;
- Rechercher une activité professionnelle ;
- Accéder aux soins...

Les familles du voyage connaissent des difficultés pour intégrer le numérique à leur quotidien. Une fiche-action du schéma départemental est ainsi dédiée à cette priorité. Les réflexions concernant l'accompagnement global des familles du voyage vers le numérique, le développement de passerelles et de médiation à ce niveau ont également été intégrés cette année à la feuille de route départementale des différents partenaires de la médiation numérique (Etat, Département, CAF, MSA, fédération des centres sociaux, Anjou Numérique...)

Un plan d'actions a été élaboré à partir de 3 axes :

1 – Soutenir l'accès à l'équipement des familles : Pour mieux connaître les équipements, les accès aux réseaux, les utilisations, les besoins, les freins, les leviers et les suggestions des familles, l'équipe de Voyageurs 49 réalise un diagnostic auprès du public accompagné.

2 – Soutenir l'accès aux réseaux : Si les familles disposent souvent de téléphones, elles ne sont pas nécessairement équipées d'abonnements permettant un accès aux réseaux. Les aires d'accueil du Maine-et-Loire ne sont pas équipées d'accès Wi-Fi et sont parfois isolées et éloignées des réseaux 4G. Des réflexions ont été engagées avec 2 EPCI (Saumur Val de Loire et Vallée Haut Anjou) concernant l'équipement de structures d'accueil existantes ou en projet, avec l'appui technique possible d'Anjou Numérique. D'autres échanges de ce type pourront être envisagés prochainement.

3 – Accompagner les gens du voyage dans les usages numériques : Il peut être difficile d'utiliser les fonctionnalités du numérique : les échanges par mail, les applications et les comptes liés. L'illettrisme peut également être un frein. Pour soutenir ces usages, l'équipe de Voyageurs 49 bénéficiera d'une formation pour intégrer pleinement l'accompagnement pédagogique du numérique à leurs accompagnements individuels ou collectifs. Les travailleurs sociaux projettent également la mise en place de possibles petits collectifs concernant les usages numériques, modulables selon les besoins. Enfin, les actes de la vie courante seront autant d'occasions d'inciter à l'autonomie sur ce support.

L'insertion socio-professionnelle

La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage avait été l'occasion de la constitution d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs de l'insertion socio-professionnelle des voyageurs (Pôle Emploi, EPCI, Mission Locale, BGE, Voyageurs 49, Direction de l'Insertion du Département).

Les constats partagés ensemble concernaient :

- Un intérêt de plus en plus important, notamment pour les plus jeunes

générations, pour accéder à l'emploi salarié ;

- Des compétences, une force de travail, une notion d'engagement qui sont à valoriser ;

- Des spécificités concernant l'itinérance et la discontinuité d'un accompagnement à prendre en compte ;

- Les besoins de propositions immédiates et concrètes qui permettent ensuite de travailler certains freins ;

- Des freins repérés au niveau de l'illettrisme, de la mobilité.

A partir de ces constats, la Direction de l'Insertion du Département a travaillé à la mise en place d'une proposition d'accompagnement spécifique par une référence RSA socio-professionnelle à destination du public voyageur.

Cette prestation, exercée par Envergure, tient compte de l'itinérance et de la possibilité d'accompagnement à distance pendant ces périodes. Elle s'appuie sur un réseau d'agences intérimaires du groupe Actual pour proposer des mises en emploi réactives à différents endroits du territoire.

En 2020, 161 personnes ont ainsi été accompagnées dans ce cadre et 41 ont bénéficié de mises en emploi.

Les orientations de cette prestation en 2021 permettent un travail renforcé sur les freins aux mises en emploi.

La santé

L'état de santé des voyageurs est souvent plus précaire que celui de l'ensemble de la population générale française.

Les facteurs contribuant à cette situation de précarité sanitaire sont dus :

1/ La précarité :

- *Géographique* :

- Les conditions d'habitat sont plus difficiles,

- L'environnement proche est plus dégradé (insalubrité, abords de zones polluées...),

- *Socio-économique* :

Elle influe notamment sur l'alimentation, la santé n'est alors pas perçue comme prioritaire.

- *Du stationnement* :

Elle engendre du stress, de l'anxiété... La tristesse du cadre de vie, sa relégation peut contribuer à des phénomènes dépressifs et de mal-être

2/ L'isolement géographique et social ;

3/ Les risques liés à l'activité professionnelle (activités de ferrailage, de brûlage, de découpe ou sur les toits : exposition à des risques accrus de blessure, de maladies chroniques, de produits toxiques...);

4/ Des représentations divergentes entre professionnels de santé et voyageurs :

Sur le rapport au corps / à la santé / au temps ;

Les voyageurs peuvent méconnaître certains codes. L'illettrisme peut également conduire à une incompréhension des informations et du monde médical, du système de santé de manière général ;

5/ Une population peu touchée par les démarches de prévention, l'isolement des structures d'accueil et des lieux de stationnement rendent l'accès aux structures

de santé difficile. Cette population reste peu touchée par les dispositifs de dépistage (médecine scolaire, du travail...).

Depuis quelques années, des actions de promotion de la santé sont proposées sur différents sites de stationnement sur le territoire du Maine-et-Loire par les professionnels de Voyageurs 49 et les services du Département. Différents partenaires ont pu également y contribuer : centres de planification, associations... Ces actions proposent des animations concernant la vaccination, l'alimentation, la vie affective et sexuelle, les addictions, l'hygiène bucco-dentaire...

La lutte contre le Covid-19 a beaucoup mobilisé les partenaires pendant cette crise sanitaire et a empêché la tenue d'autres actions. Cette période a toutefois permis une collaboration étroite avec l'ARS, le CHU et les acteurs de territoire : techniciens des EPCI, gestionnaires, travailleurs sociaux. Ainsi, l'équipe mobile du CHU a pu se rendre avec les partenaires sur les sites de stationnement (pour les mesures de prévention, les explications concernant l'isolement, la réalisation de tests...). Un film à destination des familles a également été réalisé avec le CHU.

Après cette crise sanitaire, il est projeté une nouvelle mobilisation d'un groupe référence autour de la santé pour :

- Faire de le point concernant les besoins des familles (continuité des soins pendant la crise sanitaire, mise à jour de la vaccination, actions de prévention, repli de certaines familles...)
- Élaborer un plan d'actions pour l'année scolaire à venir.
- Mettre de nouveau en place des actions de promotion de la santé et de prévention.

Les Projets Sociaux Locaux (PSL)

Pour qu'une structure d'accueil s'inscrive dans un territoire de façon bénéfique pour tous, elle doit intégrer une dynamique commune et locale d'inclusion des familles.

L'élaboration d'un projet social local sur un territoire permet tout d'abord aux structures locales de se rencontrer, de mieux connaître la structure et le public, les familles qu'elle accueille. Il permet d'envisager des articulations, des ponts qui vont faciliter l'accès des familles aux structures et services publics ouverts à tous pour : Scolariser les enfants, ouvrir ses droits, se soigner, travailler, accéder à la culture, aux loisirs, au sport...

En constituant un groupe d'appui local, le partage des éléments de connaissance et de besoins permet de déterminer les orientations prioritaires spécifiques au territoire, les mobilisations et la participation des voyageurs.

L'Agglomération de Saumur Val de Loire a ainsi élaboré un Projet d'accueil et d'animation pour ces aires d'accueil. Plusieurs autres territoires envisagent très prochainement de s'engager dans cette dynamique.

Le Département reste tout à fait disponible pour appuyer les territoires dans cette démarche dans sa méthodologie.

3/ Les outils en cours de travail – Département – Sébastien TUSSEAU

Le guide du stationnement des résidences mobiles : réactualisation // Axe 1 du schéma

- L'intérêt de renouveler ce guide a été remonté par plusieurs techniciens des EPCI. Le transfert de compétence aux intercommunalités reste récent et le renouvellement des techniciens s'observe.
- De nombreux changements législatifs, juridiques ont eu lieu ces dernières années autour du public gens du voyage mais également en terme d'urbanisme.
- Les élections municipales de 2020 ont occasionnés un fort renouvellement des élus en mairie et en conseil communautaire. De nombreuses questions et demandes d'informations sont remontées autour de l'accueil des gens du voyage sur les communes (stationnement, social...).
- L'axe social sera ajouté au guide, certaines responsabilités incombant aux maires (domiciliation, scolarisation...)
- La dernière édition de 2013 était éditée en version papier. Cette version 2021 sera numérique donc plus facilement réactualisable.
- Objectif : automne 2021

Les fiches doctrines à destination du public voyageur // Axe 2 du schéma

- Ces fiches doctrines synthétiques seront à destination des élus et des voyageurs. Elles serviront également à soutenir les travailleurs sociaux, services communaux et intercommunaux qui accompagnent les voyageurs pour, notamment, aider les voyageurs à accéder à la propriété,
- Ces fiches permettront d'informer les voyageurs sur les règles et contraintes en urbanisme (stationnement, zonage, bâti...).
- Celles-ci seront diffusables en format photo.
- Objectif : automne 2021

La convention Enedis // Axe 1 du schéma

- Suite à de nombreuses difficultés et branchements en dehors des aires d'accueil, cette convention permettra d'accélérer sur la sécurisation de certains sites en particulier.
- La sécurisation en urgence de certains branchements en diffus sera possible pour éviter les électrisations des familles, des enfants, riverains comme cela a pu être le cas en 2020...
- Cette convention permettra de favoriser les dépôts de plaintes de la part d'Enedis.
- La formation des agents intervenants aux risques électriques sera possible et proposée.
- L'organisation de séances de prévention aux risques électriques sur les aires d'accueils sera possible.
- Objectif : automne 2021

Le séminaire à destination des élus // Axe 1 du schéma

- Une journée d'échange sera organisée avec des temps de plénières (la matin) et ateliers (l'après-midi).
- Les objectifs :
 - Un tour d'horizon thématiques pour appréhender les dispositifs existants, les projets...

- ▶ Favoriser l'interconnaissance des structures et partenaires engagés auprès du public voyageur
- ▶ Valoriser la dynamique locale et les projets
 - Objectif : automne 2021

Le suivi du schéma départemental / Axe 4 du schéma

- Un « EPCI-tour » sera calé à l'automne 2021 pour faire un bilan à mi-schéma avec l'ensemble des collectivités
- Les objectifs :
 - ▶ Echanger sur les perspectives engagées ou à engager d'ici la fin de ce schéma
 - ▶ Envisager dès à présent le futur schéma (diagnostics, identification de foncier, échanges intercommunautaires et communaux, zonages...)...

**le Vice-président chargé de l'insertion, de l'habitat,
du logement et de la politique de la ville**



Gilles Leroy

**La Directrice Départementale des
Territoires adjointe,**



Morgan PRIOL

Annexes

Présents :

Lieutenant-colonel S. POUS (GGD49), S. Métayer (SVL), V. Fourreau (SVL), Agglomération du Choletais, P. Brault (ADC), S. Le May (DDETS), M. Anquetil (LLA), P. Cesbron (LLA), L. Durand (DSDEN), JL Malgat (DDT49), M. Priol (DDT49), S. Pradelle (DDT49), MI Lemierre (DDT49), C. Laverré (CD49), ML Cloarec (CD49), S. Tusseau (CD49), M. Leroy (CD49), JC Prono (ALM), P. Renazé (ALM), F. Girard (ALS), MA Fouchereau (VHA), E. Fremy (VHA), P. Bratuleanu (VHA), S. Rudelle (Caf), E. Guerin (Baugeois Vallée), F. Doizy (Baugeois Vallée et AMF49), S. Delepine (Université d'Angers), P. Foin (Mauges C.), A. Bray (Mauges C.), M. Jourdon (Mauges C.), S. Voisin (AGP)

Excusés (veuillez excuser les éventuels oublis dans cette liste, l'organisation en visioconférence de la réunion ayant complexifié le tour de table):

C. Béchu (ALM), P. Chalopin (Baugeois Vallée et AMF49), F. Amy (CD49), A. Benoit (Préfecture), T. Bonnin (bénévole), P. Robin (AGVC49), N. Carmès (Abri de la Providence/V49), S. Frétault (Abri de la Providence/V49), L. Dubreil (DSDEN), D. Gérard (DDT49), JN Gaultier (ABC), L. Maury (ABC), H. Lebrun (ALS), M. Martin (CD49), Fernand Delage (France Liberté Voyage)

